



HORAIRES DES MAGASINS

L'heure de trop

Malgré une situation favorable pour le commerce genevois, la droite repart au combat contre les vendeuses et les vendeurs. Le 28 novembre, votons NON à une nouvelle extension des horaires d'ouverture des magasins.

Référendum cantonal • La droite et le patronat s'attaquent une nouvelle fois aux conditions de travail des vendeuses et des vendeurs. Cette fois-ci, outre à proposer de pérenniser l'ouverture de 3 dimanches supplémentaires par an sans obligation de négocier une convention collective de travail en contrepartie, les voici qui veulent étendre l'ouverture des magasins le samedi soir jusqu'à 19h. Pour le personnel de la vente, c'est bien plus qu'une heure de travail de plus: ce serait tous les week-ends qui seraient ainsi bousillés. Le 28 novembre, il faut voter NON à cette énième révision de la Loi sur les horaires d'ouverture des magasins (LHOM).

UNE VIE APRÈS LA VENTE

Fermeture des magasins ne veut pas encore dire fin du travail. Après la fermeture, il faut encore faire la caisse, ranger les rayons, se changer et fermer boutique. Selon le type de commerce, c'est donc encore 30 minutes de plus au bas mot avant d'être dehors. Et seulement dehors. Car il faut encore rentrer chez soi, ce qui peut prendre aussi facilement entre 30 autres minutes et 1 heure. Résultat: avec la nouvelle LHOM, le week-end des vendeuses et vendeurs ne commencerait pas avant 20h-20h30. Enfants en bas âge déjà au lit, apéro-surprise pour les 40 ans de la meilleure copine déjà archivé, séance

de cinéma déjà commencée, et vous qui n'avez pas encore mangé, épuisé-e par une journée sans fin de frénésie consommatrice.

PROTÉGER LES SALARIÉ-E-S

La compensation pour cet impact négatif majeur sur l'articulation entre vie professionnelle et vie privée? Rien, nada, «soyez déjà content-e d'avoir un travail (mal payé)», nous disent le patronat et la droite. Car c'est là l'enjeu central de cette votation: les employeurs veulent étendre les horaires tout en faisant définitivement sauter leur obligation de négocier

> SUITE PAGE 4

SIGNEZ L'INITIATIVE FISCALE

Partis de l'Alternative et syndicats, dont le SIT, ont lancé l'initiative «Pour une contribution temporaire de solidarité sur les très grandes fortunes». À signer et à faire signer! 4

CHÔMAGE

Cela fait 6 mois que le département de l'économie et de l'emploi est dirigé par une élue verte. Le SIT exprime son insatisfaction: pas de changements significatifs pour les sans-emplois. 5

VOTATIONS

Découvrez les prises de positions du SIT en vue des votations du 28 novembre: soins infirmiers, juges fédéraux-ales, loi Covid, retraite et destitution des conseillers-ères d'État. 6-7

DOSSIER CONSTRUCTION

Tous les métiers de la construction sur le pont. Dans le gros-œuvre, le second-œuvre et les parcs et jardins, c'est l'ensemble des conditions de travail qu'il faut améliorer. 8-9

PETITE ENFANCE

La droite tente de s'opposer à la municipalisation des crèches en proposant des Fondations comme alternatives. Inacceptable pour le SIT. 10

CAISSE DE CHÔMAGE

Excellents résultats pour la caisse du SIT dans l'enquête de satisfaction menée en mai de cette année par le SECO auprès des chômeurs-euses. 13


Billet de la présidence

La présence des syndicats aux côtés des mouvements de défense de l'environnement et du climat ne me semble pas être toujours perçue clairement.

Parfois par défiance, du fait du système suisse et de relations de travail issues de négociations bi ou tri-partites (si en plus des entreprises et des syndicats, l'État s'en mêle aussi), perçu alors comme un corps constitué institutionnel et non pas oppositionnel, les syndicats n'auraient qu'une place éloignée des préoccupations environnementales ou climatiques.

La démarche que le SIT mène à cet égard est simple, et il me semble que les jeunes générations l'ont comprise très rapidement car très tôt elles ont parlé de la « convergence des luttes » : le non-respect de l'environnement va de pair avec le non-respect de celles et ceux qui produisent les richesses par leur travail, soit les travailleuses et travailleurs que les syndicats défendent. C'est ainsi que les responsables du dérèglement climatique sont les mêmes, dans le système libéral et capitaliste de nos sociétés, qui refusent la répartition sociale des richesses et les problématiques en cascade que nous revendiquons, soit l'égalité salariale, l'augmentation des salaires, la diminution du temps de travail. Les mêmes qui proposent l'augmentation de l'âge de la retraite et de délocaliser la production où elle coûte le moins cher et sans regarder les dommages impactant l'environnement et le climat qui eux sont les chevaux de bataille des mouvements climatiques.

La déclaration de principes de nos statuts précise au point 13 : « Le SIT rejette une croissance économique se faisant au détriment de la nature, de l'environnement, [...] », ce qui nous inscrit dans une démarche écosocialiste. Ce courant n'étant pas homogène, nous pouvons en partager les thèmes suivants : rupture avec l'idéologie productiviste du progrès dans sa forme capitaliste et opposition à l'expansion à l'infini d'un mode de production et de consommation destructeur de la nature (et des travailleuses et travailleurs). En effet, l'économie de marché, brutalement inégalitaire, menace directement la survivance de l'espèce humaine, et la sauvegarde de l'environnement naturel est un impératif humaniste.

Cette convergence mutuelle des luttes nous conduira rapidement autour de l'enjeu des retraites et corolairement du financement des caisses de pension, mais aussi du financement et de l'investissement durable et responsable de la Banque Nationale Suisse (BNS), problématique soulevée par l'Alliance climatique suisse. 

Diego Cabeza



SOMMAIRE

ÉDITO

Salaire minimum légal, an 1 **p3**

ACTUALITÉS

Une initiative pour une contribution des grandes fortunes **p4**

OCE : où sont les changements ? **p5**

Quand le GIEC sonne l'alarme **p5**

VOTATIONS

Après les applaudissements, la reconnaissance **p6**

Une loi imparfaite mais nécessaire **p7**

OUI à la suppression des rentes à vie des Conseillers-ères d'État **p7**

DOSSIER

Tous les métiers de la construction sur le pont **p8**

Arrêtons la précarité sur les chantiers ! **p9**

Le défi de la transition écologique **p9**

SECTEURS

Offensive de la droite contre la municipalisation des crèches **p10**

La mobilisation du personnel fait reculer le conseil administratif **p11**

Nouvelles attaques contre le personnel de la fonction publique **p12**

Un crime en augmentation en Suisse **p12**

VOTRE SYNDICAT

Première place pour la caisse de chômage du SIT **p13**

ENTRETIEN

Une vie de combats **p14**



syndicat

interprofessionnel
de travailleuses et
travailleurs

HORAIRES

La réception téléphonique est ouverte du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h au 022 818 03 00

Les contacts par e-mail sont à privilégier : sit@sit-syndicat.ch

Attention : En raison de la pandémie et des mesures des autorités, certaines permanences physiques sont remplacées par des permanences téléphoniques aux horaires que vous trouverez ci-dessous.

PERMANENCES DU SIT

Construction, parcs et jardins, nettoyage
Permanences physiques : lundi de 16 h à 18 h et mardi de 15 h à 18 h

Tertiaire privé

(Régies, agriculture, hôtellerie, restauration, économie domestique, industrie alimentaire, esthétique, coiffure, services, garages, horlogerie, industrie, commerce, médias, transports, finance, etc.)

Permanence physique : mercredi de 9 h à 12 h et jeudi de 14 h à 18 h

Santé, social, secteurs public et subventionné

Permanences physiques : mardi de 9 h à 12 h et mercredi de 14 h à 17 h

Salarié-e-s sans statut légal

Permanences téléphoniques : mardi de 9 h à 12 h au 022 818 03 00

Permanences physiques : mardi de 14 h à 17 h

Service des impôts pour les membres uniquement

Le service des impôts du SIT continue de répondre aux membres au 022 818 03 20 ou impots@sit-syndicat.ch

CAISSE DE CHÔMAGE DU SIT

Permanences physiques (inscriptions) : Rue de Montbrillant 38, du lundi au vendredi de 9 h à 13 h

Permanences téléphoniques : du lundi au vendredi de 9 h à 12 h au 022 818 03 33

CONTACTEZ NOUS

16, rue des Chaudronniers
case postale 3135, 1211 Genève 3
tél. : +41 (0) 22 818 03 00
fax : +41 (0) 22 818 03 99
courriel : sit@sit-syndicat.ch
web : www.sit-syndicat.ch

Salaire minimum légal, an 1

Le salaire minimum légal genevois souffle sa première bougie. Il y a une année, après un plébiscite populaire de 58 % de votes favorables, il entrerait en vigueur le 1^{er} novembre. Durant la campagne, le patronat et la droite nous avaient prédit un cataclysme économique. À les entendre, il fallait s'attendre à des milliers de pertes d'emplois, et à un effondrement généralisé des salaires, aspirés comme par magie vers ce seuil minimal. Une année plus tard, que constate-t-on ?

Sur le front de l'emploi, la situation n'est pas brillante, loin s'en faut. Mais Genève connaissait un taux de chômage très élevé déjà bien avant, et son évolution négative est due à la pandémie et à l'insuffisance des mesures de protections économiques et sociales plutôt qu'au salaire minimum. La preuve ? La croissance du chômage à Genève d'août 2019 à août 2021

(+25 %) est similaire à celui de la Suisse (+26 %). Même en prenant en compte un secteur particulièrement concerné par le salaire minimum légal comme l'hôtellerie-restauration, l'évolution est similaire, voire même plus grave dans d'autres cantons comparables comme Bâle-Ville et Zurich, avec une augmentation de respectivement +59 % et +68 % contre +45 % à Genève. S'il devait y avoir un « effet négatif salaire minimum » à Genève, il se serait vu dans ces chiffres. Or, ce n'est pas le cas.

Quant à l'impact sur les salaires plus élevés, il faudra attendre la prochaine enquête suisse sur les salaires pour avoir des statistiques, et se contenter d'indices dans l'intervalle : pas de déferlantes de baisses de salaires signalées dans les permanences syndicales, et quelques hausses de salaires du personnel qualifié, comme en témoigne un restaurateur au 19:30 du 8 novembre. Le cataclysme économique prophétisé par les patrons n'a donc pas eu lieu.


Si le bilan de la première année de mise en œuvre est donc globalement positif,

nous devons toutefois rester vigilant-es et ne pas désarmer, car il existe encore des poches de résistance patronale : plusieurs communes en mains libérales rechignent à l'appliquer dans le secteur de la petite enfance (parce que pour certains indémodables patriarques, le travail de prise en charge des enfants réalisé par les femmes ne vaut toujours pas un salaire décent), d'autres employeurs sont tentés de réduire les taux d'activités du personnel avec pour corollaire l'augmentation de la charge de travail, et le salaire minimum des ouvriers-ères agricoles demeure désespérément collé au plancher injustifiable de 17 frs de l'heure (17,10 en 2022). Quant aux organisations patronales, mauvaises perdantes, elles boudent toujours depuis leur défaite, multiplient les recours (qu'elles perdent aussi systématiquement) et s'opposent à mettre à jour les CCT afin d'entraver le

contrôle de l'application du salaire minimum légal.

Il y a donc, mais ce n'est pas une surprise, encore des luttes à mener. Pour faire appliquer le salaire minimum légal

Le cataclysme économique prophétisé par les patrons n'a pas eu lieu

dans les entreprises où les patrons sont encore récalcitrants à le faire, pour lutter contre certaines velléités d'en faire payer le prix au personnel par divers moyens, et pour obtenir des augmentations de salaire pour le personnel qualifié et expérimenté. Car si les organisations patronales s'offusquent que le salaire minimum légal, en ayant rejoint celui du personnel qualifié dans certaines branches, ait gommé la « valorisation » de la formation professionnelle, le scandale réside plutôt dans le fait qu'elles n'ont jusqu'à aujourd'hui pas accepté de la valoriser au-delà de 23 frs de l'heure. Certains patrons ont maintenant compris qu'il était temps de le faire, mais pour d'autres, il sera nécessaire de les pousser un peu... 

Davide De Filippo

Post scriptum : Ah, j'ai oublié de vous le dire : dès 2022, en vertu du mécanisme d'indexation prévue par l'initiative syndicale, le salaire minimum légal à Genève sera de 23,27 frs de l'heure.



© Istock

FISCALITÉ

Une initiative pour une contribution des grandes fortunes

Partis de l'Alternative et syndicats, dont le SIT, ont lancé l'initiative « Pour une contribution temporaire de solidarité sur les très grandes fortunes ». À signer et à faire signer !

Initiative cantonale • Parce que les inégalités se creusent et que la planète brûle, il y a urgence. Urgence à donner aux collectivités publiques les moyens de répondre à la crise sociale, économique et climatique. Alors que les grandes fortunes ne cessent de s'accroître à Genève, les partis de l'Alternative et les syndicats ont donc décidé d'aller chercher ces moyens là où ils sont, en demandant aux multimillionnaires une modeste et temporaire contribution supplémentaire.

CRISE DES RECETTES

Chaque année, c'est le même refrain: le budget du Canton et celui de la Ville sont déficitaires, et ne permettent donc pas d'octroyer

les montants nécessaires pour répondre aux besoins sociaux: écoles, hôpitaux, aide à domicile, emplois, social, culture, mobilité, rénovation des bâtiments, etc. Pourquoi cette pénurie de moyens? Pas parce que l'économie va mal, bien au contraire, elle est florissante à Genève. Mais à cause de toutes les baisses d'impôts pour les grosses entreprises et les très riches. Genève privilégie l'enrichissement de quelques-un-e-s à l'amélioration des conditions de vie de la collectivité.

LES INÉGALITÉS SE CREUSENT

Or les besoins sociaux explosent. Ces 15 dernières années, l'effet des minables hausses de salaires d'un

côté, et la hausse des primes d'assurances et des loyers de l'autre, ont touché les revenus de la classe moyenne et surtout les revenus les plus bas. Genève a le revenu disponible le plus bas de Suisse pour le 10 % le plus pauvre, à peine 20 000 frs par an! Avec la Covid, l'État s'est endetté pour protéger la population et les entreprises. Et pendant ce temps, les riches engrangent.

Tandis que la droite martèle sans cesse « trop d'État », qui veut dire en fait « marre de déboursier pour les autres », nous voulons une meilleure redistribution et plus d'égalité en donnant quelques moyens supplémentaires aux collectivités publiques.

CONTRIBUTION DE SOLIDARITÉ

Le moyen choisi: un paiement de 0.5 % supplémentaire sur la part des fortunes dépassant 3 millions. Ces grandes fortunes ont presque triplé entre 2011 et 2018, pour dépasser 60 milliards, représentant 63% de l'ensemble des fortunes, pour seulement 2% de la population. Et comme par hasard, à partir de 3.5 millions de fortune, le barème fiscal n'augmente plus, et stagne à 5.8 pour mille... L'initiative rajoute à ce barème 0.5% supplémentaires (centimes additionnels compris).

Par ailleurs, l'initiative prévoit un triplement des déductions sociales sur la fortune, afin de protéger les petits propriétaires de villas, pour qui la déduction passe de 86 000 à 250 000 frs, ainsi que les artisan-e-s et petit-e-s entrepreneurs-euses qui ont leur fortune investie dans leur outil de travail: pour eux-elles, la déduction passe de 500 000 à 1,5 million. L'initiative retouche également le bouclier fiscal, qui protège certains ultras-riches, afin de ne pas annuler l'effet de l'initiative.

Ces deux dernières mesures sont durables, alors que la contribution supplémentaire est temporaire, prévue pour 10 ans.

PETIT EFFORT, GRANDS EFFETS

Cette initiative ne fera pas partir les riches, qui ont d'autres intérêts à rester à Genève. Elle ne touchera ni les PME, ni les petits propriétaires. Elle est raisonnable: pour un millionnaire avec une fortune de 5 millions, le surcoût est d'environ 9 000 frs. Cumulé, il rapportera 350 millions au Canton et 85 aux Communes, dont 35 à la Ville de Genève.

La récolte, c'est maintenant, jusqu'à Noël. Pas de temps à perdre: signez et faites signer! ♦

Jean-Luc Ferrière

[Feuilles à télécharger sur sit-syndicat.ch](https://sit-syndicat.ch) et à nous retourner au plus vite!

HORAIRES DES MAGASINS

L'heure de trop

> SUITE DE LA PAGE 1

cier une convention collective de travail pour protéger les salarié-e-s des abus et compenser la dégradation objective des conditions de travail qu'implique l'extension des horaires.

Les « usages » prévoient certes le doublement du salaire le dimanche. Mais cette disponibilité accrue des salarié-e-s (le caractère « volontaire » du travail du

dimanche est un mythe) devrait être contrebalancée également par des dispositions conventionnelles garantissant une meilleure articulation entre la vie professionnelle et la vie privée tout au long de l'année, telles que la limitation des horaires coupés, les délais sur l'établissement des plannings et leur respect par les employeurs, etc. Rien de tout cela avec la nouvelle

LHOM, avec en « prime » l'extension de l'horaire du samedi...

ARGUMENTS MENSONGERS

Selon les patrons, cette extension des horaires créerait de l'emploi et serait nécessaire face à la concurrence du commerce en ligne et du tourisme d'achat. Sauf que c'est la différence de prix, et non les horaires, qui attire les Genevois-es dans les magasins de l'autre côté de la frontière. Et que l'extension des horaires ne fera pas revenir en magasin celles et ceux qui font leur shopping en ligne.

Quant à la création d'emplois, c'est la tendance inverse que l'on observe

dans le secteur, à coup de caisses automatiques et de réduction des effectifs dans les rayons. « Il faut soutenir nos commerces », nous dit-on enfin. Là encore, les chiffres sont têtus: selon l'Office cantonal de la statistique, les perspectives économiques pour le commerce de détail demeurent « satisfaisantes » à « franchement bonnes » à Genève. Alors pourquoi voler au secours de chiffres d'affaires qui se portent très bien sur le dos du personnel?

Le 28 novembre, il n'y a qu'une réponse à donner à ces mensonges patronaux. C'est NON. ♦

Davide De Filippo

CHÔMAGE

OCE: où sont les changements ?

Cela fait 6 mois que le département de l'économie et de l'emploi est dirigé par une élue verte. Le SIT exprime son insatisfaction: pas de changements significatifs pour les sans-emplois.

Précarité • Fabienne Fischer a remplacé Mauro Poggia à la tête du DEE depuis le 30 avril. Depuis cette date, le Conseil d'État est à majorité de gauche. Logique d'avoir des attentes syndicales et des espoirs de vrais changements dans la politique de l'emploi et dans le fonctionnement de l'OCE à l'égard des sans-emplois, dont il est attendu plus de respect et moins de sanctions. La CGAS a ainsi déposé en juin un manifeste « Sans-emploi: aider et soutenir plutôt que surveiller et punir », muni de 15 revendications concrètes (SITinfo n°5 – septembre 2021). Elles peinent à être entendues par la nouvelle responsable. À 6 mois, le bilan est négatif.

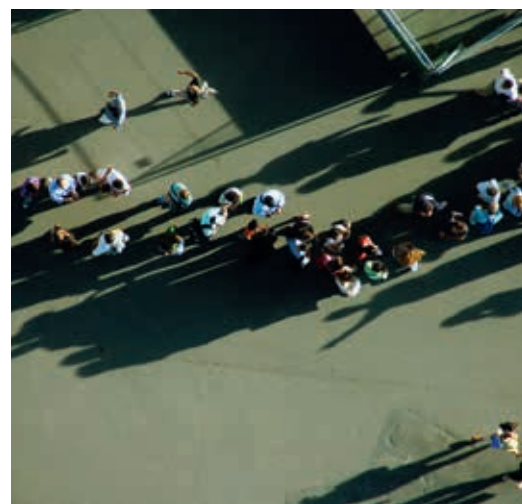
ENCORE UN BONUS AUX ENTREPRISES

Plutôt que d'examiner les effets d'annonce, ce sont les faits qu'il faut regarder. Entre respecter la Motion « Stop à la pandémie de sanctions à l'Office cantonal de l'emploi », votée par le Grand Conseil en avril 2021, qui demande entre autres un coup de pouce pour les sans-emplois et le remboursement par l'État des pénalités subies lors des confinements et une énième aide aux entreprises, le choix a été fait. Le 1^{er} juillet le Conseil d'État a approuvé l'entrée en vigueur


pour une durée expérimentale de 2 ans, du « bonus employabilité ». Il consiste en une majoration de 4000 frs de l'aide publique que les entreprises reçoivent déjà, en contrepartie de l'engagement d'une personne au chômage, lors de l'octroi de l'AIT-Allocation de réinsertion au travail. Cette AIT, versée pour contribuer aux frais d'encadrement et de formation, couvre déjà le 40 % du salaire durant 6 mois lorsque la personne sans emploi engagée a moins de 50 ans, et 50 % du salaire durant une année pour les plus de 50 ans. Plutôt que de débloquer 12 millions pour rembourser les sans-emplois ayant subi des pénalités durant le confinement pour insuffisance de recherches d'emplois alors que des branches économiques étaient paralysées et d'autres en difficulté, le Conseil d'État choisit d'ignorer la précarisation et les difficultés économiques de ces personnes et préfère, une fois de plus, aider des entreprises qui n'en ont pas besoin puisqu'elles reçoivent déjà une aide publique substantielle.

LES SANCTIONS NE DIMINUENT PAS

Le département a annoncé aux médias mener une réflexion pour réduire le nombre de sanc-



© Hal Gatewood

tions. Soit. Mais la réalité ne suit pas. Il y a eu une diminution du nombre de personnes pénalisées en juillet, août et septembre, mois durant lesquels le nombre a diminué respectivement à 623, 601 et 774. Mais cela est clairement dû aux prises de vacances estivales du personnel de l'OCE. Parce qu'en octobre, ce sont de nouveau un millier de personnes, 948 précisément selon les statistiques, à avoir subi une pénalité dont la durée moyenne est de 10,1 jours. Un millier de sans-emplois en proie aux difficultés pour payer le loyer, l'assurance maladie, les frais médicaux, poussés vers la précarisation voire vers l'aide sociale par ces retenues indignes sur des revenus déjà fragiles. Cela reste inacceptable et la lutte contre ces dérives demeure nécessaire. Pour l'heure, entre la politique de l'ancien responsable du département et la nouvelle, qui intervient dans un contexte de majorité de gauche au Conseil d'État c'est, hélas, bonnet blanc/blanc bonnet. C'est très décevant, la pression par la mobilisation et par les interventions institutionnelles et parlementaires s'impose. Il en va du respect des sans-emplois. 

Manuela Cattani

CLIMAT

Quand le GIEC sonne l'alarme

L'essentiel sur le GIEC et les conclusions de son rapport, à l'intention des membres et militant-e-s du syndicat.

Résumé • Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) est un organisme intergouvernemental ouvert à tous les pays membres de l'ONU.

Il est autonome et constitué d'une part de scientifiques apportant leur expertise et d'autre part de représentant-e-s des États. Cette structure hybride a été décidée par le G7 en novembre 1988, sous la pression de Ronald Reagan et de Margaret Thatcher, la crainte de ces derniers étant de voir l'expertise climatique relever d'une agence de l'ONU constituée unique-

ment de scientifiques soupçonné-e-s de militantisme écologique.

Au fil des ans, le GIEC a délivré 5 rapports et est devenu la référence scientifique majeure sur les changements climatiques.


Les 3 groupes de travail finaliseront le 6^e rapport en 2022, mais le Groupe de travail 1 (qui étudie les aspects scientifiques du changement climatique) a livré l'essentiel de son début août 2021. La déclaration de synthèse pour les politiques qu'il contient souligne les grandes lignes suivantes:

- Confirmation de l'importance des activités humaines dans le changement climatique.
- Un réchauffement de l'atmosphère terrestre de 1,5°C se dessine d'ici 2030. Quoique l'on fasse, la température continuera à augmenter au moins jusqu'en 2050.
- Localement, les effets peuvent être très différenciés et avoir peu d'impact à court terme sur le réchauffement global.
- Scientifiquement, limiter le

réchauffement induit par les activités humaines nécessite d'arriver à «CO₂ zéro» avec réduction importante des autres gaz à effet de serre.

Pour l'Europe de l'Ouest et Centrale, le réchauffement sera supérieur au réchauffement global: les chaleurs extrêmes vont augmenter et la fréquence des grands froids va diminuer. Les événements extrêmes, tels qu'observés l'été 2021, seront plus fréquents et plus intenses, amenant des inondations dans les régions proches des côtes et une érosion du littoral.

Le déclin des glaciers, du permafrost, de l'étendue de la couverture neigeuse et la durée de la saison en haute altitude/latitude sont déjà observés et continueront dans un monde en réchauffement.

Pour le SIT, l'impact du changement climatique sur les travailleuses et travailleurs sera important et il s'engage à le prendre en compte dans ses luttes et revendications syndicales. 

Janine Révillet et Diego Cabeza

SOINS INFIRMIERS

Après les applaudissements, la reconnaissance

Le SIT appelle à voter OUI à l'initiative fédérale « pour des soins infirmiers forts » le 28 novembre prochain.



© Bermix Studio

Initiative fédérale • Lancée par l'Association suisse des infirmiers-ères, l'initiative « Pour des soins infirmiers forts » vise à améliorer la situation professionnelle des infirmiers-ères. La Suisse compte 11 700 postes vacants en soins infirmiers et elle aura besoin de 70 000 soignant-e-s supplémentaires d'ici 2029. En outre, quatre infirmiers-ères sur dix quittent la profession prématurément. Parallèlement, du fait du vieillissement de la population, le nombre de personnes nécessitant des soins augmente.

L'initiative demande à la Confédération et aux cantons de reconnaître que les soins infirmiers sont une composante importante des soins et de les soutenir, de réglementer les conditions de travail, notamment la rémunération, et de s'assurer qu'il y a suffisamment d'infirmiers-ères diplômé-e-s. Nous dépendons toutes et tous de soins de qualité: il est de la responsabilité de la société de prendre soin de celles et ceux qui prennent soin de nous.

AMÉLIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL ET LA RÉMUNÉRATION

Aujourd'hui, le personnel soignant n'est pas payé à la hauteur du niveau de responsabilité, d'exigence, de formation et de pénibilité des fonctions exercées. Horaires irréguliers, travail de nuit et le week-end, demandes de modification des horaires pour combler des manques de personnel, manque d'anticipation des plannings: les conditions actuelles rendent aussi très difficile la conciliation de la vie privée et professionnelle. De plus, le personnel travaille sous une pression constante en raison du sous-effectif prévalant dans de nombreuses institutions de la santé.

L'initiative exige de meilleures conditions de travail et une revalorisation des salaires. En effet, soigner, c'est porter une importante responsabilité, prendre des décisions vitales pour les patient-e-s, s'exposer à des risques sanitaires, assumer une charge de travail très importante et travailler durant des horaires difficiles. Tous ces aspects du travail doivent être pris en compte dans la fixation des salaires du personnel soignant, or ce n'est pas le cas actuellement. Une rémunération adéquate des prestations de soins est une condition préalable pour que les institutions de la santé puissent employer des personnes formées en nombre suffisant.

L'initiative sur les soins infirmiers est une opportunité à ne pas manquer pour permettre une amélioration des conditions de travail dans les soins. OUI le 28 novembre! ♦

GARANTIR UN NOMBRE SUFFISANT DE SOIGNANT-E-S

Des soins de qualité demandent du temps et de la disponibilité de la part des équipes soignantes. La

sécurité des patient-e-s dépend largement du nombre de patient-e-s qu'un-e soignant-e doit traiter. Or le personnel soignant est actuellement surchargé et épuisé. Il est donc nécessaire que les institutions de la santé disposent de suffisamment de personnel compétent. Afin de remédier à la pénurie de personnel, l'initiative veut rendre ces professions plus attractives et demande l'augmentation des places de formation, ainsi que des indemnités de formation plus importantes.

L'initiative veut également prévenir les abandons de la profession en améliorant les conditions de travail et notamment en exigeant des horaires fiables, le respect des taux d'activité, et une planification permettant de concilier vie personnelle et professionnelle.

Finalement, l'initiative demande que les compétences nécessaires aux professionnel-le-s des soins infirmiers leur soient reconnues, notamment en leur permettant de prescrire eux-mêmes des actes typiquement infirmiers.

L'initiative sur les soins infirmiers est une opportunité à ne pas manquer pour permettre une amélioration des conditions de travail dans les soins. OUI le 28 novembre! ♦

Sandra Froidevaux

NON À L'ÉLECTION DES JUGES FÉDÉRAUX-ALES PAR TIRAGE AU SORT

Aujourd'hui, les juges du Tribunal fédéral (TF) sont élu-e-s par le Parlement fédéral. Afin de « dépolitiser » le TF, l'initiative « sur la justice » propose de procéder à la désignation des juges fédéraux-ales par tirage au sort dans un panel désigné par « une commission spécialisée » dont les membres seraient désigné-e-s par le Conseil fédéral.

Cette initiative part du postulat qu'il suffirait que les candidat-e-s n'annoncent pas leur sensibilité politique pour en être totalement dépourvu-e-s, ce qui n'est évidemment pas vrai. Toute personne est porteuse de valeurs, d'une vision du monde qui influencent nécessairement son jugement, même si ce dernier s'appuie sur des lois. Gommer artificiellement cette sensibilité politique en la cachant sous le tapis n'est donc qu'une illusion.

Quant au fait de s'en remettre au hasard pour les désigner, c'est au contraire perdre toute possibilité de garantir la diversité des sensibilités politiques des juges fédéraux-ales. Car le hasard pourrait fort bien ne désigner que des juges de droite ou au contraire que de gauche...

Préférant le contrôle démocratique à une pseudo-neutralité, le SIT appelle à refuser cette initiative absurde et dangereuse. ♦ DDF

OUI À LA DESTITUTION D'UN-E CONSEILLER-ÈRE D'ÉTAT

Cette modification de la Constitution introduit la possibilité de destituer un-e Conseiller-ère d'État de ses fonctions, car cette possibilité n'existe pas jusqu'à aujourd'hui. Or, l'affaire Maudet a démontré à l'évidence la nécessité de prévoir cette possibilité dans la Constitution.

La solution trouvée par le Grand Conseil prévoit qu'une résolution allant en ce sens soit portée par 40 député-e-s au moins, et qu'elle soit ensuite adoptée par une majorité qualifiée du Grand Conseil de 75% des voix exprimées, avec référendum automatique. In fine, c'est donc la population qui se prononce et a le dernier mot.

Cette solution garantit les principes démocratiques et évite que des procédures soient lancées tous azimuts à l'encontre de magistrat-e-s au seul motif que leur politique déplaît à l'autre bord politique. C'est pourquoi le SIT appelle à voter OUI à cette modification de la Constitution. ♦ DDF

COVID-19

Une loi imparfaite mais nécessaire

Le SIT appelle à voter OUI aux modifications de la « Loi Covid » soumises à votation le 28 novembre prochain.



Référendum fédéral • Après une première acceptation en juin 2021 de la Loi fédérale visant à surmonter l'épidémie de Covid-19 (Loi Covid), un deuxième référendum a été lancé contre les modifications de la « Loi Covid » adoptées en mars 2021: élargissement de certaines aides financières et base légale pour introduire le certificat sanitaire. Les

opposant-e-s à la loi, parmi lesquels on trouve les « Amis de la Constitution » ou encore l'UDC, dénoncent les « pleins pouvoirs » que cette loi conférerait au Conseil fédéral pour mettre en œuvre un « apartheid sanitaire » via le pass sanitaire. Parce qu'un refus n'améliorerait en rien la situation sanitaire, parce qu'un refus placerait les travailleurs-euses

dans une situation économique et sociale encore plus à risque, le SIT appelle à voter OUI à la « Loi Covid ».

DES AIDES INSUFFISANTES, MAIS QU'IL FAUT MAINTENIR

Le SIT est très critique à l'égard de la manière dont la crise sanitaire, sociale et économique est gérée

© Adam Niescioruk

par les autorités: les mesures de protection de la santé des travailleurs-euses sur les lieux de travail sont insuffisamment contrôlées, les revenus et les emplois pas assez protégés, et les aides aux entreprises sont octroyées sans aucune contrepartie ou garantie pour les salarié-e-s.

Les aides économiques prévues par la loi ont une durée d'application limitée. Mais refuser les modifications de la « Loi Covid » donnerait un signal politique qui menacerait clairement toute prolongation ou extension de ces aides, comme le souhaite l'ultra-libérale UDC qui veut les interrompre au plus vite. Les travailleurs-euses qui en bénéficient risqueraient donc d'être plongé-e-s dans une situation économique et sociale pire encore.

LE PASS SANITAIRE, MAL NÉCESSAIRE

Quant au « certificat covid », il comporte bien sûr un risque de discrimination dans un contexte où tous-tes les travailleurs-euses ne bénéficient dans les faits pas du même accès à la vaccination.

Mais c'est un mal nécessaire tant que la pandémie ne sera pas vaincue par un niveau de vaccination plus élevé. Car à défaut, c'est à de nouveaux confinements généralisés qu'il faudrait se soumettre afin de protéger les personnes vulnérables et le système sanitaire. Des confinements qui nécessiteraient justement des mesures d'aides aux travailleurs-euses prolongées et étendues, ce à quoi le référendum s'oppose. ♦

Davide De Filippo

INSTITUTIONS

OUI à la suppression des rentes à vie des Conseillers-ères d'État

Le SIT appelle à voter OUI à l'initiative « Pour l'abolition des rentes à vie des Conseillers-ères d'État » ainsi qu'à son contre-projet.

Initiative cantonale • Déposée en 2019, l'initiative « Pour l'abolition des rentes à vie des Conseillers-ères d'État » s'inscrit dans le sillage de l'affaire Maudet. Celle-ci a fait ressurgir la question de la rente à vie touchée par les ancien-ne-s membres de l'exécutif cantonal ayant totalisé au moins huit années au sein du gouvernement.

L'initiative demande que cette rente à vie soit réduite à 70 % de leur dernier salaire du-

rant 24 mois au maximum. Les indemnités des Conseillers-ères d'État et du-de la Chancelier-ère seraient dès lors comparables à celles de l'assurance-chômage.

Pas convaincu, le Grand Conseil a élaboré un contre-projet sur la base d'un projet de loi du Conseil d'État prévoyant quant à lui une allocation s'élevant à 50 % du dernier salaire des Conseillers-ères d'État (35 % pour les magistrat-

e-s de la Cour des comptes) pendant trois à cinq ans selon la durée du mandat exercé. Tous-tes seront par ailleurs affilié-e-s à la Caisse de prévoyance de l'État de Genève (CPEG).

2 X OUI À LA FIN D'UN PRIVILÈGE

Le SIT appelle à voter 2 x OUI à l'initiative et à son contre-projet. Dans les deux cas, l'actuel système de rentes à vie est aboli au profit d'un système moins inégalitaire tout en conservant une forme de reconnaissance des particularités découlant de la charge des magistrat-e-s.

À l'heure où des efforts considérables sont demandés aux travailleuses et travailleurs, le maintien d'un privilège aussi important qu'une rente à vie est devenu d'autant moins admissible que les carrières politiques ont également évolué: aujourd'hui, il peut y avoir une vie professionnelle (et donc une rémunération) avant et après avoir siégé au gouvernement. S'il est juste de récompenser l'engagement au service de la collectivité (que d'autres assument également avec une moindre rémunération), une rente à vie ne se justifie plus.

Le SIT n'a en revanche pas de préférence entre l'initiative et le contre-projet. ♦

Davide De Filippo



Kushtrim, militant du SIT, monteur en échafaudage, devant la SSE, exigeant au nom de ses collègues notamment une véritable responsabilité solidaire des entreprises, des mesures accrues pour réduire les risques d'accident et plus de contrôles de la CCT de la part des partenaires sociaux défaillants au niveau national

CONSTRUCTION

Tous les métiers de la construction sur le pont

Dans le gros-œuvre, le second-œuvre et les parcs et jardins, c'est l'ensemble des conditions de travail qu'il faut améliorer.

Mobilisation • Parmi les 12500 personnes qui ont participé samedi 30 octobre à des manifestations interprofessionnelles dans différents lieux en Suisse, plusieurs milliers de travailleurs de la construction dans son ensemble ont défilé à Genève. Si l'augmentation des salaires était au cœur des préoccupations, de très nombreux travailleurs, avec le soutien du SIT, ont exigé de nouvelles protections et une amélioration concrète de leurs conditions de travail.

HAUSSES DE SALAIRES

Qu'ils soient maçons, peintres, carreleurs, échafaudiers, ferrailleurs, grutiers ou encore jardiniers, ils n'ont pas vu la couleur d'une augmentation de salaire digne de ce nom depuis des lustres. Avec la « palme » pour les travailleuses et travailleurs genevois-e-s des métiers du second-œuvre genevois qui n'ont pas vu leur salaire augmenter du tout depuis 8 ans. Alors que le secteur de la construction est en plein essor, que les carnets de commandes des entreprises n'ont jamais été aussi pleins et que les entreprises jugent elles-mêmes que les perspectives économiques sont bonnes, la situation est proprement scandaleuse.

POUR UN FONDS « INTEMPÉRIES »

Plusieurs travailleurs ont pris la parole pour dénoncer également la dégradation de leurs conditions de travail. Tous secteurs confondus, certains thèmes les ont très fortement réunis. Tout d'abord la question des intempéries, sur laquelle ils sont unanimes pour dire qu'il n'est plus possible au 21^e siècle à Genève de devoir travailler par tous les temps, qu'il pleuve, qu'il vente ou qu'il fasse une chaleur caniculaire. Ils ne veulent plus mettre leur santé et leur vie en danger.

PRÉCARITÉ SUR LES CHANTIERS

Ensuite, la sous-traitance abusive généralisée dans certains corps de métier et son lot de faillites frauduleuses, de salaires impayés et, par voie de conséquence, d'extrême précarité pour les victimes de ces pratiques scélérates, le travail temporaire massif, l'accélération des cadences, la flexibilité à outrance du temps de travail, les licenciements des travailleurs âgés qui prennent de plus en plus d'ampleur dans certains secteurs comme celui du second œuvre et l'absence d'équipements de protection individuel et de

mesures de sécurité multipliant les risques d'accident et, enfin, des frais de repas insuffisants pour se nourrir correctement et affronter de longues journées de travail.

TOUS AU PONT

En prenant le pont du Mont-Blanc, symbole de la solidarité et de la détermination des maçons dans leurs luttes, les manifestants ont voulu donner un signal fort au patronat. L'excuse de la crise du Covid-19 n'est plus crédible. Il est urgent de procéder à une meilleure répartition des richesses et œuvrer pour un changement de modèle économique visant à la création d'emplois socialement et écologiquement justes. C'est dans cette perspective que les travailleurs de la construction et des parcs et jardins genevois, avec le soutien du SIT, exigent un panier journalier de 25 frs au minimum pour tous les métiers, un fonds intempéries cantonal, une véritable responsabilité solidaire des entreprises pour limiter le travail temporaire sur les chantiers et des mesures de protection pour les travailleurs âgés dans tous les secteurs. Si les associations patronales locales devaient jouer à la sourde oreille, alors qu'elles soient sûres que le pont du Mont-Blanc deviendra le théâtre non plus des luttes des seuls maçons mais de celles de l'ensemble des travailleurs de la construction. **♦**

Thierry Horner

Arrêtons la précarité sur les chantiers !



Jesse, vitrier, militant du SIT, sur le pont du Mont-Blanc exigeant notamment un panier à 25 francs pour tous, des mesures de protection contre les licenciements des travailleurs âgés, un fonds intempéries pour tous les travailleurs de la construction, et bien sûr une véritable responsabilité solidaire.

Des travailleurs du second-œuvre ont dénoncé à plusieurs reprises ces dernières semaines les attitudes scandaleuses de leurs employeurs.

Sous-traitance • Deux mois de travail sans salaire. Voilà ce que les ouvriers de la société Isotech Métal Sàrl ont dénoncé le 19 octobre devant la presse. Avec le soutien du SIT, ces ouvriers ont décidé de se battre pour défendre leurs droits face à leur employeur et à l'entreprise générale Steiner SA, qui a sous-traité à ce dernier la réalisation de la nouvelle école du futur quartier de l'Étang à Vernier.

Ce énième cas prouve l'urgence de redéfinir les responsabilités légales lors des défaillances des différents acteurs de la chaîne de sous-traitance. Une vraie responsabilité

solidaire est nécessaire pour éviter que les travailleurs ne paient les pots cassés d'un modèle d'affaires aujourd'hui largement répandu.

Car la sous-traitance des travaux à des tiers provoque toujours les mêmes problèmes : violations des conventions collectives, salaires non payés, travail au noir, cotisations sociales lacunaires (ou absentes) juste pour ne citer que quelques exemples. Depuis des années l'organisation des chantiers est liée à un modèle ultra-libéral centré sur les prix et l'intérêt à court terme des collectivités d'économiser les deniers publics.

Ce modèle met inévitablement une forte pression sur les travailleurs et ne permet pas de respecter les conditions de travail ni d'intégrer des conditions sociales dans l'attribution d'un marché, aussi dans le domaine public.

Les collectivités publiques doivent donc arrêter cette pression à la baisse insensée sur les prix, et une véritable responsabilité solidaire doit être instaurée afin que la sous-traitance cesse d'être le moyen de réaliser des travaux à moindre coût sur le dos des travailleurs. **◆**

Umberto Bandiera

Le défi de la transition écologique

Face au changement climatique, la création d'un fonds « intempéries-canicules » devient urgent.

Santé au travail • Des précipitations pluvieuses de plus en plus extrêmes, mais des chutes de neige plus rares. Des périodes de froid extrême, mais aussi des longues canicules en été. Le climat est en train de changer à cause de l'activité humaine. Les métiers de la construction, du second-œuvre et de la jardinerie sont touchés par définition par la météo capricieuse, le personnel étant obligé d'exécuter ses tâches en plein air. Mais l'ampleur des changements risque de mettre encore plus en danger la santé des ouvriers. Pour ces raisons et en ayant pleine conscience des risques, les syndicats genevois demandent depuis plusieurs années la création d'un « fonds intempéries cantonal ».

Comme l'indique bien le Secrétariat d'État à l'Économie, les conditions météorologiques sont la cause de la perte de travail à des conditions précises : si la poursuite des travaux est techniquement impossible en dépit de mesures de protection suffisantes, engendre des coûts disproportionnés ou ne peut être exigée des travailleurs, si l'interruption dure au moins un jour entier ou un demi-jour. Si ces conditions sont remplies, les travailleurs ont droit à une indemnité en cas d'intempérie comme prestation de l'assurance-chômage. Elle garantit aux travailleurs de certaines branches d'activité une compensation convenable des pertes de travail imputables aux conditions météorologiques.

Mais les deux premiers jours de carence doivent être pris en charge par les entreprises et sur ce point il n'y a toujours pas d'accord entre les partenaires sociaux. Au vu de l'urgence de trouver des solutions, les syndicats genevois demandent au Conseil d'État d'entrer en matière sur cette revendication légitime de compenser les heures perdues à cause des intempéries et éviter ainsi la prise de risque disproportionnée pour les travailleurs. Malgré une certaine disponibilité des autorités, pour l'instant aucune décision concrète n'a été prise, les syndicats espèrent rencontrer les autorités cantonales au plus vite pour relancer des négociations tripartites. **◆**

Umberto Bandiera

EN CHIFFRES

400

C'est environ le nombre de ferrailleurs qui travaillent à Genève sur les chantiers quasi exclusivement pour des entreprises qui interviennent comme sous-traitants.

8

C'est depuis ce nombre d'années que les peintres et leurs collègues genevois du second œuvre n'ont pas vu leur salaire augmenter.

5,7 milliards

C'est le chiffre d'affaires annoncé par la Société suisse des entrepreneurs pour le deuxième trimestre qui se rapproche selon cette dernière du chiffre d'avant la crise.

17,9%

C'est l'augmentation du nombre d'accidents graves ces dix dernières années sur les chantiers en Suisse.

PETITE ENFANCE

Offensive de la droite contre la municipalisation des crèches



© Eric Roset

La droite tente de s'opposer à la municipalisation des crèches en proposant des Fondations comme alternatives. Inacceptable pour le SIT.

Enjeux • Depuis de nombreuses années, le cadre légal et de gestion des structures d'accueil préscolaires se complexifie. Pour autant, le mode de gouvernance n'a pas changé, avec des comités constitués de parents bénévoles qui occupent le rôle d'employeur sans compétences spécifiques au domaine, et de plus en plus difficiles à trouver. Cette situation aggrave les conflits de travail et met en péril la bonne gestion des crèches. Alors que la municipalisation des

crèches apporterait une solution à ce problème, la droite tente de torpiller les processus en cours à Lancy et en Ville de Genève. Pour le SIT, il est temps d'instaurer un service public de la petite enfance permettant de revaloriser les conditions de travail, améliorer la gouvernance et la politique de la petite enfance.

POUR UNE ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE PUBLIQUE

Toutes les recherches montrent que

l'éducation préscolaire représente, entre autres, une prévention et un soutien indéniable aux familles dont les besoins d'accompagnement grandissent. De plus, elle permet aux deux parents de se maintenir en emploi avec un impact économique et fiscal certain. Il est temps que l'éducation préscolaire soit reconnue comme une mission de service public permettant de déployer une politique communale de la petite enfance harmonisée.

Au même titre que l'école est publique, nous voulons une éducation préscolaire publique, afin de garantir une place pour tous les enfants, avec une professionnalisation complète du dispositif tant au niveau de la gouvernance que de l'encadrement des enfants. Les structures disposeraient enfin d'un appui professionnel au niveau RH, de la gestion et sur le plan juridique.

Pour le personnel, une municipalisation induirait également une amélioration et une pérennisation des conditions de travail et de retraite. Il n'y aurait plus à craindre que la CCT soit dénoncée au gré des aléas budgétaires.

TORPILLES SUR LA MUNICIPALISATION

À Lancy, alors que les négociations sont en cours avec le SIT et les associations professionnelles pour concrétiser la décision du conseil municipal de municipaliser les crèches et leurs 243 employé-e-s, le PLR tente de torpiller le processus via une initiative pour instaurer en lieu et place une Fondation.

Démarche analogue en Ville de Genève, où la droite a déposé un projet de délibération visant à instaurer une Fondation de droit privé en lieu et place du projet de municipalisation pourtant minimaliste annoncé par le Conseil administratif. Outre à couler également ce processus, le projet de la droite aurait pour conséquence d'externaliser le personnel municipal du service de la petite enfance, qui effectue déjà une partie de travail qui n'est plus assumée par les comités des structures associatives (gestion des salaires, planification des ouvertures de places, etc.).

UN PROJET RÉACTIONNAIRE

Une Fondation ne répondrait qu'à un seul critère, celui de l'employeur unique. Le conseil de Fondation resterait vraisemblablement non professionnel et comprendrait une minorité de parents concernés. Les parents sont des interlocuteurs importants, mais ne peuvent ni occuper la fonction d'employeurs, ni définir une politique globale de la petite enfance, ce que d'ailleurs, la plupart d'entre eux ne souhaite pas. La mise en place d'une Fondation prendra de nombreuses années et pérenniserait l'opacité actuelle des décisions. Cela ne permettrait toujours pas aux communes, qui subventionnent les structures à hauteur de 80 % des budgets, de conduire une réelle politique inclusive et égalitaire de la petite enfance et de revaloriser le personnel constitué à 90 % de femmes.

Un projet réactionnaire qu'il faut résolument combattre.

Valérie Buchs



BUDGET DE LA VILLE DE GENÈVE

La mobilisation du personnel fait reculer le conseil administratif

Après une mobilisation du personnel largement suivie, le Conseil administratif de la Ville de Genève rétablit l'annuité dans le projet de budget 2022.

Victoire syndicale • La lutte du personnel municipal et de la petite enfance contre le blocage des mécanismes salariaux a porté ses fruits. Le conseil administratif retire les mesures contestées par le personnel et présente un nouveau budget 2022 au conseil municipal. Le personnel reste mobilisé sur les autres dossiers en cours.

GEL DES SALAIRES

Début septembre, le conseil administratif avait déposé un projet de budget 2022 qui entendait faire payer 8,2 millions de francs au personnel

de l'administration municipale et de la petite enfance les effets des pertes fiscales provoquées par la baisse de l'imposition sur le bénéfice des entreprises (RFFA) et les mesures de soutien liées au Covid-19. Cette mesure antisociale de gel des mécanismes salariaux et de l'indexation au coût de la vie, venait s'ajouter à l'absence de volonté de mettre en place la cessation anticipée d'activité pour les fonctions pénibles, ainsi qu'aux attaques sur les indemnités horaires, notamment.

GRÈVE EN VILLE

Outré par l'absence de dialogue de la part de

l'exécutif, le personnel de la Ville de Genève s'est mis en grève le 30 septembre dernier. Des piquets de grève ont eu lieu le matin à la Voirie, au Grand-Théâtre de Genève, à la Bibliothèque de la Cité et de la Jonction, au Muséum, au SIS, aux Vernets, etc. Piscine, musées et d'autres services ont dû fermer leurs portes, faute de personnel pour assurer le service au public. L'après-midi, entre 700 et 800 employé-e-s ont manifesté ensuite bruyamment et en colère du parc des Bastions, en passant par la vieille-ville et jusqu'à la Pointe de la Jonction. La manifestation s'est conclue par une assemblée générale qui a décidé de lancer un nouveau préavis de grève pour le 11 novembre, possiblement reconductible. Un mouvement fort et déterminé à ne pas servir de variable d'ajustement budgétaire.

CRÈCHES MOBILISÉES

La coupe dans le montant de la subvention communale destinée aux structures d'accueil préscolaire, et l'attaque frontale aux conditions de travail du personnel, en exigeant de la partie patronale la dénonciation de la convention collective de travail pour fin 2021 afin de permettre le gel des mécanismes salariaux du personnel de ce secteur, n'ont pas passé non plus. Pour protester contre ces mesures, les syndicats et associations professionnelles ont organisé deux rassemblements regroupant environ 400 employé-e-s. Le premier, le 15 septembre au pied du Palais Eynard, et le deuxième, le 12 octobre aux Canons de l'Hôtel-de-Ville. Ce secteur très féminisé avait participé à la grève féministe du 14 juin 2019 pour revendiquer une revalorisation de ses conditions de travail. Ce camouflet d'une majorité de gauche les a fait réagir avec la détermination et la créativité propres à ce secteur.

LA LUTTE CONTINUE

Compte tenu de l'annonce faite le 9 novembre par le Conseil administratif de renoncer aux mesures de blocages des mécanismes salariaux, le personnel de la Ville de Genève réuni en Assemblée générale a décidé de renoncer à son préavis de grève pour le 11 novembre. Le personnel restera néanmoins mobilisé sur les autres dossiers en cours, en particulier ceux de la retraite anticipée pour les fonctions pénibles et les indemnités pour inconvénients de service horaires. S'agissant du secteur de la petite enfance, le personnel restera attentif à la reconduction de la CCT pour les années à venir et sur le changement envisagé de modèle de gouvernance. ♦

Valérie Buchs

UN PROJET POLITIQUE POUR LA FASE, VITE!

L'objectif premier de l'animation socioculturelle est de donner du pouvoir à la population, à l'échelle d'un quartier, dans un fonctionnement démocratique agissant par le bas et pour le bas. Or, ce principe est atta-

qué depuis des années, par la FASE, qui tend à verticaliser le processus décisionnel, enlevant par là le sens même de l'animation socioculturelle. La reprise potentielle du financement par les communes inquiète. C'est pourquoi le personnel sous contrat FASE demande dans sa résolution du 21 octobre 2021 la rédaction urgente d'un projet institution-

nel qui définisse le rôle de chaque partenaire et donne une claire vision politique à la FASE. ♦AL

L'OMP SOUS PRESSION

Une pétition du personnel, munie de 1500 signatures dont près de 80% du personnel de l'Office médico-pédagogique

(OMP), exige des meilleures conditions de travail au sein de l'OMP. Cet important Office prend en charge toujours plus d'enfants à besoin d'enseignement spécialisé. Cette réalité entraîne des allocations de ressources insuffisantes et des nombreux aménagements de prises en charges pris sans considération suffisante du personnel de terrain. ♦

FW

CORRECTIF

L'article « Réinternalisation des nettoyeurs en Ville de Genève », paru dans SITinfo n°5 du mois de septembre a par erreur omis de mentionner Ensemble à Gauche. Or, le combat des nettoyeurs des WC publics pour leur réinternalisation a toujours été soutenu par Ensemble à Gauche. Ce parti politique fait partie de ceux ayant originellement déposé motions et projets pour la réinternalisation du personnel de nettoyage au sein de la fonction publique municipale de la Ville de Genève, depuis les années 2000. ♦SITinfo

SERVICES PUBLICS

Nouvelles attaques contre le personnel de la fonction publique

Les réformes voulues par le Conseil d'État impactent lourdement salaires, retraites et droits du personnel.

Résistance • L'attaque sur les cotisations des retraites est lancée: le Conseil d'État employeur a déposé trois projets de loi (PL) pour modifier les parts de cotisations pour les nouveaux-elles engagé-e-s affilié-e-s aux caisses de pension de l'État de Genève (CPEG), des TPG et de la Police. Parallèlement, il refuse d'indexer les salaires, et se prépare à supprimer les protections contre le licenciement. Vous avez dit « Conseil d'État de gauche » ? Assemblée du personnel le 23 novembre.

BAISSES DE SALAIRES NETS

La part de la cotisation du personnel passerait de 33 % à 42 % pour les nouveaux-elles. Soit une hausse de 26 % à charge du personnel. Un non massif des organisations syndicales a été voté par l'assemblée des délégué-es de la CPEG. Ce refus se justifie car il constitue une inégalité de fait entre employé-e-s en faisant payer plus à certain-e-s pour une rente égale. L'État cesse d'être un employeur modèle en se calant sur les caisses les moins généreuses, ce qui porte également atteinte à l'attractivité du salaire différé. Cette inégalité marque le début d'une spi-

rale des cotisations à la baisse pour les patrons et à la hausse pour les employé-e-s. Rien ne garantit que la baisse de cotisation patronale pour les institutions subventionnées ne soit pas suivie d'une baisse de subvention. Aucune indication n'est donnée par le Conseil d'État pour s'assurer que ces économies seraient contrebalancées par la création de postes en rapport avec l'augmentation des besoins. Ces mesures augurent, à long terme, une modification de cette répar-

tion pour tous et toutes, et une péjoration majeure du système de retraite. Dans le concret, l'impact que ces PL auront sur les salaires nets est important, soit une baisse du salaire net pour les nouvelles personnes engagées entre 1,27 à 3,34 % selon les caisses de pension.

À cela s'ajoute les blocages des indexations. Comptabilisées selon la loi sur les traitements elles se situent à 0,9%. L'indice du coût de la vie est à la hausse. Bloquer l'indexation pour les quatre prochaines

années équivaut à une baisse du pouvoir d'achat et des salaires. Entre les blocages de progression salariale (annuité) une année sur deux et de l'indexation qui frise 1%, c'est près de 100 millions d'économies annuelles faites sur le dos du personnel.

LICENCIEMENT FACILITÉS

Le Conseil d'État persiste à vouloir modifier la loi sur personnel de l'administration et des établissements publics autonomes (LPAC) dans le but de faciliter les licenciements. Il annonçait « moderniser » la LPAC. Rappelons que la LPAC et son règlement facilitent déjà le licenciement. Nous en avons négocié des garde-fous. Dans les services publics on ne licencie pas pour n'importe quoi. Le motif doit être fondé, solide et argumenté. Préalablement à la fin des rapports de travail, l'employeur doit proposer des mesures de reclassement. On peut être apte à évoluer et à travailler dans une autre fonction, en cas de difficultés par exemple. Ces droits-là doivent être renforcés. Or, c'est le contraire que le Conseil d'État envisage. Il souhaite faciliter les licenciements et permettre des indemnités de départs pour pousser les gens dehors. Le SIT et le Cartel s'opposent à un tel projet car le personnel des services publics doit être protégé de toute pression politique, clientéliste, d'usagers-ères mécontent-e-s d'une décision etc. Dans les discussions préalables à ce projet, les syndicats expliquent que cette vision va à l'encontre d'une gestion dite « à la confiance » ou « moderne ». Bien qu'aucun PL ne soit déposé à ce jour, se mobiliser contre cette volonté affichée de licencier selon les règles du privé est incontournable. **♦**

Françoise Weber

TRAITE DES ÊTRES HUMAIN-E-S

Un crime en augmentation en Suisse

Les cas de traite des êtres humain-e-s à des fins d'exploitation de la force de travail se multiplient, mais sans être reconnus. Un changement de paradigme s'impose.

Décryptage • Absence de contrat de travail, temps de travail supérieur à la moyenne, isolement, précarité du statut de séjour, dépendance envers l'employeur, méconnaissance de la langue locale sont autant d'indicateurs qui aug-

mentent la vulnérabilité et créent des victimes potentielles de traite des êtres humains aux fins d'exploitation du travail.

Après deux semaines de tables rondes et de discussions organisées par l'office fédéral de la police dans

le cadre d'une campagne nationale de lutte contre la traite des êtres humains à des fins d'exploitation de la force de travail, il en ressort que la Suisse n'est pas épargnée par le phénomène d'esclavage moderne. Les secteurs de la construction ou de l'économie domestique sont réputés pour être un terrain de jeux pour les malfrats (le SIT dénonce régulièrement des situations d'abus scandaleuses). Ils sont désormais rejoints par ceux de la restauration, l'agriculture, le déménagement ou l'esthétique.

EXPLOITÉ-E MAIS PAS VICTIME ?

Alors que la Suisse s'est dotée d'un cadre législatif interdisant ce crime depuis 2006, les condamnations pour traite sont rares et le phénomène est en augmentation. Quand

les tribunaux sont saisis, les dossiers sont trop souvent instruits au motif de l'exploitation de la gêne, dépendance, inexpérience (usure) plutôt que sous l'angle de cible facile et vulnérable (traite). Résultat ? Les plaignant-e-s n'accèdent pas au statut de victime, risquent d'être sanctionné-e-s pour séjour illégal et renvoyé-e-s dans leur pays sans aucune aide.

Sans un changement d'approche, rendu possible par une action politique claire qui donne les moyens aux institutions de former les professionnel-le-s à l'identification des victimes potentielles de traite, sans des mesures de protection réelles (un travail, un permis de séjour), la peur ne changera pas de camp. **♦**

Mirella Falco



© Giorgio Trovato

CAISSE DE CHÔMAGE

Première place pour la caisse de chômage du SIT

Excellents résultats pour la caisse du SIT dans l'enquête de satisfaction menée en mai de cette année par le SECO auprès des chômeurs-euses.

Satisfaction • En 2017 déjà, la caisse de chômage du SIT avait été jugée meilleure que la moyenne des caisses privées et meilleure que la moyenne toutes caisses confondues. Début mai 2021, le Secrétariat à l'économie (SECO) a mené une nouvelle enquête périodique de satisfaction auprès des assurés-e-es concernant les services fournis par les Offices régionaux de placement (ORP) et les caisses de chômage. Les résultats viennent de tomber : cette année, la caisse du SIT sort meilleure caisse de Genève sur tous les critères faisant partie de l'enquête. La démonstration qu'une caisse véritablement syndicale représente un réel besoin pour les personnes au chômage.

APPROCHE SYNDICALE

Ce résultat est un signe clair que le SIT a raison de persévérer dans sa volonté de fournir à ses membres une caisse de chômage véritablement syndicale qui soit à leur écoute et soucieuse de s'engager à leur côté pour leur faire éviter autant que possible les pièges que leur tend l'assurance-chômage. Le SIT et sa caisse résistent ainsi vaillamment aux pressions du SECO à plus « d'efficacité » qui s'obtient, la comparaison entre caisses le montre clairement, forcément au détriment de la qualité de service offert aux assuré-e-s.

RAPIDITÉ ET RÉGULARITÉ DES PAIEMENTS

Comme lors des deux dernières enquêtes, la caisse du SIT est plus rapide que les autres caisses genevoises dans le versement des indemnités, que ce soit concernant le premier versement ou les versements consécutifs. C'est un point évidemment crucial pour les personnes qui se retrouvent au chômage et doivent faire face à une baisse importante de leur revenu alors que leurs charges, elles, restent les mêmes.

CONSEILS DE QUALITÉ

Un autre point particulièrement apprécié par les usagers-ères de la caisse du SIT est le fait qu'elle soit joignable – et l'est restée même au plus fort de la pandémie – et que les réponses aux questions soient données rapidement et clairement. Enfin, c'est la façon aimable d'accueillir et de conseiller les chômeurs-euses qui a été grandement appréciée des personnes sondées.


ANTENNE DE MONTBRILLANT APPRÉCIÉE

Par rapport à l'enquête de 2017, l'emplacement proche du domicile de la caisse de chômage a perdu beaucoup d'importance dans le choix. Cela s'explique peut-être par la numérisation croissante des échanges et la crainte de cer-

tain-e-s d'aller à la rencontre des collègues en raison de la pandémie. Par contre, la proximité par rapport à l'ORP a pris de l'importance, ce qui montre que l'ouverture de notre permanence à Montbrillant, attendue de longue date et finalement concrétisée en juin 2019, est un facteur important pour les assuré-e-s.

RÉPUTATION ET COMPÉTENCES

Le sondage effectué montre également que la plupart des personnes ont choisi la caisse du SIT en raison de sa bonne réputation, de la qualité de ses conseils et de la compétence de ses collaborateurs-trices. Nous pouvons donc être fiers-ères de l'équipe de la caisse du SIT qui n'oublie jamais que derrière les dossiers traités se cache un-e travailleur-euse, une famille dont la survie matérielle dépend durant un temps de l'assurance-chômage.

Au final, une écrasante majorité des sondé-e-s est très satisfaite des prestations de la caisse du SIT et la recommanderait sans réserve à ses connaissances. Comme quoi un traitement humain et respectueux des chômeuses et des chômeurs est possible, pour autant qu'on s'y engage. Le SIT et sa caisse de chômage continueront résolument à le faire. 

Thomas Graff

NETTOYAGE

Une vie de combats

Entretien avec Laura*, nettoyeuse mise à la porte pour avoir obtenu son CFC.



Témoignage • Face au refus systématique de son employeur d'augmenter son temps de travail ou sa catégorie professionnelle, Laura* a décidé de se remettre aux études pendant son temps libre et d'obtenir un CFC. Mal lui en a pris ! Elle a été licenciée sous prétexte qu'elle coûtait désormais « trop cher ». Un affront révélateur : bien que les nettoyeuses occupent la majorité du secteur, celles-ci sont victimes non pas du plafond de verre, mais du plancher collant.

Pourquoi es-tu venue en Suisse ?

Fin 2002, étudiante en droit à Tunis, je suis venue à Genève dans le but

d'obtenir un diplôme reconnu. J'ai vite déchanté. Il fallait remplir des conditions strictes pour les étudiants-e-s étrangers, à savoir : un compte bancaire bien garni ou un garant sur place. Je n'avais aucun des deux.

Alors, qu'as-tu fait ?

J'ai décidé de rester en Suisse, où je pensais pouvoir évoluer en tant que femme indépendante et bâtir ma carrière. De 2002 à 2005, alors sans-papiers, je faisais des petits boulots « au gris » dans la restauration, la vente et le nettoyage. Mes employeurs ont souvent profité de mon statut, non-paiement de

saire, non-respect des heures, et j'en passe...

Ensuite ?

Je suis tombée enceinte en 2005, rapidement après avoir connu mon copain. Un homme violent et qui n'a jamais assumé son rôle. C'était imprévu. J'étais terrifiée à cause de ma situation !

En plus, durant ma grossesse, j'ai été hospitalisée durant près de deux mois. De retour chez moi, le marchand de sommeil à qui je sous-louais m'a expulsée du logement, car je n'avais pas pu payer le loyer. J'ai alors pu trouver un foyer pour femmes.

Avec la naissance de ma fille, tout a changé. Je devais me battre encore plus et les seuls emplois que je trouvais étaient dans le nettoyage.

Que s'est-il passé avec ton employeur ?

J'ai travaillé 4 ans pour la société Supernet à temps plein, jusqu'à que celle-ci perde progressivement ses clients. Le dernier d'entre eux était la Banque Eric Strudza (2 heures le soir). Impec a gagné ce marché et sur la demande du client, la société m'a engagée.

Durant des années, je n'ai cessé de demander à Impec d'augmenter mon temps de travail ou de pouvoir évoluer de catégorie professionnelle, ce, pour pouvoir vivre de mon travail. En vain, j'ai toujours été confrontée à des refus nets, sous prétexte qu'il n'y avait « pas de poste disponible », ou que « la politique de l'entreprise interdit d'accorder plus de temps de travail à une seule employée ». Pourtant, c'était possible pour les hommes, eux, avaient des temps complets.

Comment faisais-tu pour vivre ?

J'étais aussi femme de chambre, un travail très pénible physiquement, non-reconnu, mal payé.

Une époque difficile, d'autant plus que j'ai perdu mon père, que je n'ai pas pu enterrer. Après quelques années de combat, j'ai réussi à obtenir un permis de séjour, et la naturalisation pour ma fille. J'ai alors cherché une formation, dans le but d'améliorer ma situation professionnelle.

As-tu informé ton employeur de ta formation ?

A l'interne, il y avait des rumeurs : Impec – comme d'autres – licencierait le personnel qui se formait. Comme ma formation n'empiétait pas sur mon horaire de travail, je me suis alors gardée de le dire. Je n'avais pas tort : 17 jours se sont écoulés entre l'annonce de mon CFC et mon licenciement. Les motifs ? « Je coûtai désormais trop cher » et mes qualifications n'intéressaient pas la société.

Pour quelles raisons as-tu décidé d'attaquer Impec en justice ?

Pour dénoncer l'injustice, l'inégalité entre hommes et femmes et la non-valorisation du personnel de nettoyage, comme cela a été le cas pour moi. J'ai été jetée comme une serpillère, alors que j'ai offert à Impec ma force de travail, mes compétences et que le client, très exigeant, appréciait mon travail. L'affaire est désormais aux mains de la justice et j'ai pleinement confiance. J'espère que mon combat servira d'exemple pour d'autres nettoyeuses et femmes qui subissent le sexisme. ♦

Propos recueillis par Merita Elezi
* Nom d'emprunt



**Metro
Boulot
Kino**

Saison 2021-2022

Metro Boulot Kino

PRESENTE



Femmes précaires

France | 2005 | 81 minutes |
Un film de Marcel Trillat

Le film décrit les paradoxes de la condition des femmes travailleuses de la France contemporaine, héritières des conquêtes d'un siècle de luttes féministes et victimes en même temps de la persistance des discriminations, parfois de leur aggravation, dans un contexte de montée du chômage et de la précarité, de déréglementation généralisée, de flexibilité, de travail à temps partiel imposé.

En collaboration avec le collectif genevois de la grève féministe.

**Projections
et discussions
sur le thème
du travail**

Discussion : avec le groupe de travail «GT AVS, égalité salariale et assurances sociales» dans le cadre de la campagne nationale contre AVS21.

Mardi 16 novembre 2021 à 19 h

PROJECTION



MAISON DES ARTS DU GRÜTLI
16, rue du Général Dufour,
1211 Genève 11

MESURES CORONAVIRUS

- Pass sanitaire obligatoire
- Projection sans masque

Avec le soutien de :



www.metroboulotkino.ch

metroboulotkino@ik.me



Salle Carson
La Maison internationale des associations
Rue des Savoises 15
1205 Genève


Le jeudi 9 décembre 2021 à 18h15

**La MIA vous invite au vernissage de l'ouvrage de
Véronique Ducret et Anne-Marie Barone**





Collectif genevois
de la grève féministe



Comité
contre le
harcèlement
sexuel



VIOL - SECOURS
Association féministe de lutte contre
les violences sexistes et sexuelles

Délai d'inscription : jusqu'au 30 novembre 2021
Inscription obligatoire à l'adresse courriel suivante :
inscription@mia-gs.ch

Le certificat Covid-19 vous sera demandé à l'entrée.



ESSERE SOLIDALI

"MITENAND"

Arbeitsgemeinschaft für
eine neue Ausländer-
politik



"ETRE SOLIDAIRES"

Comunauté de travail
en faveur d'une nouvel-
le politique à l'égard
des étrangers.



SOLIDARIOS CON VOSOTROS

En 2019, après plus de 45 ans d'existence, le Centre de Contact Suisses-Immigrés avait accumulé un nombre important de documents autour de l'immigration à Genève.

Afin de les valoriser et de les rendre accessibles au grand public, le CCSI a décidé de remettre ses archives aux Archives contestataires, un centre spécialisé dans la conservation d'archives de mouvements sociaux.

Grâce au soutien de la Société suisse d'utilité publique et du Fonds Mécénat des SIG, les archives sont désormais inventoriées et conditionnées, permettant ainsi la consultation du fonds par les chercheurs et le public. Pour célébrer l'aboutissement de ce projet et mettre en lumière l'importance de ces archives pour l'histoire de Genève, nous vous invitons à une soirée de vernissage.

Jeu di 25 novembre 2021 à 19h.

Salle du Forum Grosselin (ancienne Usine Parker,
50C rue Jacques Grosselin, 1227 Carouge)

Présentation du fonds: Frédéric Deshusses et Alfredo Mignini (Archives contestataires).

Table ronde avec: Patrick Auderset (Collège du Travail), Sarah Kiani (historienne, UNINE), Florio Togni (ancien président du CCSI), modération par Rosita Fibbi (co-présidente du CCSI).

La table ronde sera suivie d'une verrée.

Avec le précieux soutien de:



Schweizerische Gemeinnützige Gesellschaft
Société suisse d'utilité publique
Società svizzera di utilità pubblica
Sociedad suiza d'utilidad pública

**Vernissage
des archives
du Centre
de Contact
Suisse-
Immigrés**

**25 novembre
19H**

**Ancienne
usine Parker
Carouge**



**Archives
contestataires**

cgas

Les syndicats
de Genève

Intéressé-e-s à devenir juge prud'hommes ?

Soirées d'information le 17 et le 25 novembre

Salaires non conformes, heures supplémentaires impayées, licenciements abusifs, harcèlement moral... ne constituent qu'un bref panel des litiges liés au contrat de travail de droit privé, amenés à être portés par-devant la juridiction des prud'hommes.

Historiquement la Juridiction des Prud'hommes est composée de magistrats de milice. Elle est définie par la particularité d'être composée paritairement d'employeurs et de salarié-e-s. Cette spécificité garantit aux justiciables un jugement par ses « pairs », dans

le respect des fondements et valeurs d'une justice sociale.

A cette fin, les syndicats recherchent pour la législature 2024-2029 des candidat-e-s à la fonction de Juge prud'hommes salarié-e-s. Afin de répondre à vos questions et prendre en considération votre candidature, les syndicats de la Communauté genevoise d'action syndicale organisent en présence de juges prud'hommes actuellement en fonction deux

Soirées d'information à destination des candidat-e-s à la fonction de juge prud'hommes

**Mercredi 17 novembre 2021
19h00-20h30
Université ouvrière
de Genève
Amphithéâtre Berenstein
(Place des Grottes 3)**

ou

**Jeudi 25 novembre 2021
19h00-20h30
Unia
Salle Daniel Marco
(Chemin Surinam 5)**

Découvrez les conditions requises sur le tract complet ici.



Les candidatures féminines sont vivement encouragées.

Pour participer à l'une de ces soirées, merci de vous inscrire d'ici au 15 novembre à l'adresse suivante: info@cgas.ch

Pass sanitaire ou port du masque obligatoire lors de ces soirées.

Décisions du SIT et de la CGAS

LORS DE SES SÉANCES DES MOIS DE SEPTEMBRE ET OCTOBRE, LE COMITÉ SIT A :

- ♦ fait un suivi de situation du conflit en Ville de Genève et voté l'ouverture du fonds de grève pour le personnel
- ♦ salué la ré-internalisation des nettoyages de WC publics en Ville de Genève
- ♦ été informé des éléments du projet de budget de l'Etat 2022
- ♦ dressé un bilan de la manifestation à Berne du 18 septembre (AVS21)
- ♦ préparé la manifestation nationale du 30 octobre
- ♦ discuté des enjeux de l'initiative fiscale « Pour une contribution temporaire de solidarité sur les grandes fortunes » et été informé du lancement de l'initiative

- ♦ procédé à l'engagement d'Anne Fritz et Julien Repond en qualité de secrétaire syndical-e ;
- ♦ fait le suivi des revendications de la CGAS en matière de chômage.
- ♦ pris position comme suit sur les votations du 28 novembre:
 - Votations fédérales:
 - OUI à l'initiative « Pour des soins infirmiers forts »
 - NON à la désignation des juges fédéraux par tirage au sort
 - OUI à la loi COVID-19
 - Votations cantonales:
 - NON à la LHOM
 - OUI à l'initiative « Pour l'abolition des rentes à vie des Conseillers d'Etat » (IN 1274)
 - OUI au contreprojet à l'initiative 174
 - OUI à la loi constitutionnelle Mécanisme de destitution d'un membre du Conseil d'Etat

LORS DE SA SÉANCE DU MOIS D'OCTOBRE, LE COMITÉ DE LA CGAS A :

- ♦ passé en revue les actualités syndicales

- ♦ été informé des démarches en cours en vue de l'édition d'un CTT et des usages dans le secteur de l'assistance au sol à l'aéroport
- ♦ pris note des dates de la formation sur le sexisme organisée par la commission féministe (29 janvier et 5 mars 2022)
- ♦ discuté de la manifestation nationale du 30 octobre
- ♦ discuté de l'initiative fiscale
- ♦ discuté de la campagne de votation LHOM
- ♦ poursuivi les travaux pour le renouvellement des juges Prud'hommes
- ♦ fait un point sur le dossier chômage
- ♦ renouvelé un mandat relatif à la commission de réinsertion professionnelle
- ♦ fait les mises à jour d'informations et précautions relatives au Covid
- ♦ fait un suivi des préparatifs du 9 novembre

JAB
CH-1211 Genève 3
P.P. / Journal

LAPOSTE

SIT INFO

CP 3135

1211 GENÈVE 3

IMPRESSUM

Edition: syndicat SIT
Rédaction: Davide De Filippo
Mise en page: Stéphane Hernandez,
Police de caractère Adelle et Adelle Sans
par TypeTogether

Collaboration régulière

Umberto Bandiera, Clara Barrelet, Valérie Buchs, Manuela Cattani, Équipe Chômage, Davide De Filippo, Merita Elezi, Mirella Falco, Jean-Luc Ferrière, Sandra Froidevaux, Jesús Gomez, Thierry Horner, Camille Layat, Alice Lefrançois, Martin Malinovski, Nicole Moser, présidence du SIT, Camille Stauffer, Georges Tissot, Françoise Weber.

Impression

Ediprim SA, Bienne
Tirage: 11 500 exemplaires
Paraît 7 à 8 fois par an
Bulletin adressé aux membres du syndicat SIT

Reproduction d'articles autorisée
et souhaitée, mais seulement avec
mention complète de la source.

SITinfo accepte volontiers les contributions
des membres, pour autant qu'elles portent
sur l'activité syndicale au sens large et soient
conformes aux principes généraux du SIT.

